

# De Block veut rassurer les futurs médecins

**La ministre des Affaires sociales, Maggie De Block, a promis de lancer une concertation. Objectif: rassurer les étudiants en médecine et en dentisterie, qui craignent de ne pas obtenir d'agrément de l'Inami.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Un «état des lieux» et une «concertation avec les acteurs concernés»: c'est à peu près tout ce que la nouvelle ministre des Affaires sociales et de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), a mis sur la table, lors d'une interpellation hier à la Chambre. Cela suffira-t-il à calmer l'angoisse des étudiants en médecine et en dentisterie? Il est permis d'en douter...

Dès cette année, 50% des étudiants en médecine et 60% des étudiants en dentisterie qui ont étudié 6 ou 7 ans n'auront pas de numéro Inami. «Une véritable gabegie quand on connaît le coût que représentent ces études pour la collectivité», dénonce la députée Catherine Fonck (cdH), qui a interpellé la ministre hier et qui exige «un signal très rapide pour rassurer ces étudiants». À cela s'ajoute la

crainte d'une pénurie de médecins, en particulier dans les zones rurales.

À moyen terme, le gouvernement a prévu de dresser un «cadastre des professions de la santé» afin de mieux anticiper les besoins par branche d'activité.

## Trop d'inscrits

Maggie De Block a également interpellé les entités fédérées: «On observe un surnombre d'inscriptions en études de médecine depuis quelques années. Les communautés doivent dès lors également prendre leurs responsabilités.»

La remarque vaut surtout pour la Communauté française. En Flandre en effet, un examen limite le nombre d'inscrits. À l'horizon 2017, la Flandre devrait diplômer 3.341 médecins, pour 2.829 numéros Inami accordés, soit un excédent de 512 unités. En Wallonie et à Bruxelles par contre, ce sont 1.120 futurs médecins qui risquent de se retrouver sans boulot d'ici 2017.

Ce constat met en lumière le manque de cohérence entre la Communauté française, qui ouvre les vannes à l'entrée des études, et l'État

fédéral (par le biais de l'Inami), qui ferme le robinet à la sortie du cursus. Mais ce manque de cohérence est avant tout le reflet d'intérêts divergents. D'un côté, la Fédération des étudiants francophones (FEF) plaide pour un relèvement du nombre de numéros Inami octroyés, pointant le fait que la demande de soins de santé ne fera qu'augmenter dans le futur, parallèlement au vieillissement de la population.

De l'autre côté, les syndicats médicaux — l'Absym en particulier — ne veulent pas entendre parler d'un assouplissement de la norme, estimant — non sans certaines arrière-pensées corporatistes — qu'il y a déjà suffisamment de médecins en activité. L'Absym a trouvé un allié objectif avec l'Inami, qui souhaite pour sa part conserver une maîtrise de la consommation médicale et des dépenses y afférentes. L'Absym pointe en outre qu'avec le raccourcissement des études de médecine de 7 à 6 ans, on aura une double cohorte de diplômés en 2018. De quoi combler, selon le syndicat, le manque d'effectifs au niveau des généralistes dans les zones rurales.

## ZOOM

### À QUOI SERT LE NUMÉRO INAMI?

Le numéro Inami est **nécessaire pour exercer** la médecine ou la dentisterie. Il permet aux patients du praticien ayant un numéro d'être **remboursés** des prestations médicales et des prescriptions de médicaments. Pour celui qui n'a pas ce numéro, il n'y aura pas de remboursement pour ses patients. Sans numéro, il devra dès lors se tourner vers la médecine du travail, la médecine légale, l'expertise médicale ou la recherche...